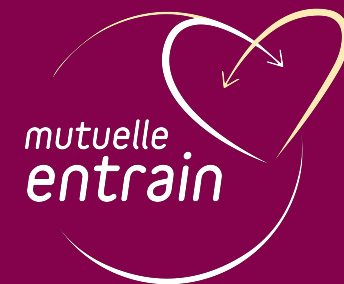


SEKOIA

Exemples de remboursement Garantie Alternative 1

Savez-vous combien vous coûtent des **frais de séjour à l'hôpital** ?



Tarif moyen facturé

838,98 €

Remboursement
Régime obligatoire SNCF

838,98 €

Base RO SNCF
838,98€



Reste à charge

0 €



Base RO SNCF (Base de remboursement du Régime obligatoire SNCF) : montant de référence fixé par le Régime obligatoire SNCF, géré par la CPRP, pour chaque acte ou prestation de santé. Cette base sert au calcul du remboursement de l'Assurance maladie obligatoire SNCF.

Savez-vous combien vous coûte
la consultation d'un **médecin spécialiste** ?



**Exemple pour un gynécologue obstétricien
secteur 1 adhérent OPTAM ou OPTAM-ACO***

Tarif moyen facturé

40 €

Remboursement
Régime obligatoire SNCF

28 €

75% de la Base RO
SNCF 40€ – 2€
participation
forfaitaire
obligatoire

Remboursement
Mutuelle Entrain

10 €

25% de la Base RO SNCF 40€

Reste à charge

2 €



OPTAM / OPTAM-ACO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée – Anesthésie-Chirurgie-Obstétrique) : dispositif national dans lequel un médecin s'engage à limiter ses dépassements d'honoraires. Les tarifs encadrés s'appliquent à tous les patients, y compris ceux relevant du Régime obligatoire SNCF.

Secteur 1 : le médecin applique le tarif conventionnel sans dépassement d'honoraires. Ce tarif sert de référence pour le remboursement, quel que soit le régime.

Savez-vous combien vous coûte
la consultation d'un **médecin spécialiste** ?

mutuelle
entraïn

**Exemple pour un gynécologue obstétricien
secteur 2 non adhérent OPTAM ou OPTAM-ACO**

Tarif moyen facturé

66 €

Remboursement
Régime obligatoire SNCF

15,25 €

75% de la Base RO
SNCF 23€ - 2€
participation forfaitaire

Remboursement
Mutuelle Entraïn

14,95 €

140% de la Base RO SNCF 23€ - 75%
déjà remboursé

Reste à charge

35,80 €



OPTAM / OPTAM-ACO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée – Anesthésie-Chirurgie-Obstétrique) : dispositif national dans lequel un médecin s'engage à limiter ses dépassements d'honoraires. Les tarifs encadrés s'appliquent à tous les patients, y compris ceux relevant du Régime obligatoire SNCF.

Secteur 2 : honoraires libres (le médecin fixe ses prix).

Participation forfaitaire : montant réglementaire de X € appliqué à certains actes.

Savez-vous combien vous coûte une **prothèse auditive** ?



Pour une prothèse, si vous optez pour un équipement 100% santé

Prix limite de vente

950 €

Remboursement
Régime obligatoire SNCF

400 €

100% de Base RO
SNCF 400€

Remboursement
Mutuelle Entrain

550 €

Équipement 100% santé
intégralement pris en charge

Reste à charge

0 €



100% Santé : dispositif permettant un accès sans reste à charge à certains équipements en optique, audiologie et dentaire. La dépense est intégralement couverte par l'Assurance maladie obligatoire et la complémentaire santé.

Savez-vous combien vous coûte une **prothèse auditive** ?



Pour une prothèse, si vous optez pour un équipement hors 100% santé

Tarif moyen
1515 €

Remboursement
Régime obligatoire SNCF
400 €

100% de Base RO
SNCF 400€

Remboursement
Mutuelle Entrain
400 €

Forfait de remboursement
jusqu'à 400 € par oreille

Reste à charge
715 €



Forfait de remboursement : somme maximale que votre complémentaire santé peut vous rembourser pour un équipement (lunettes, appareil auditif, prothèse, etc.). Son montant dépend du niveau de garantie prévu dans votre contrat.

Savez-vous combien vous coûtent des **verres progressifs** de lunette ?

mutuelle
entraïn

Pour un équipement 100% santé

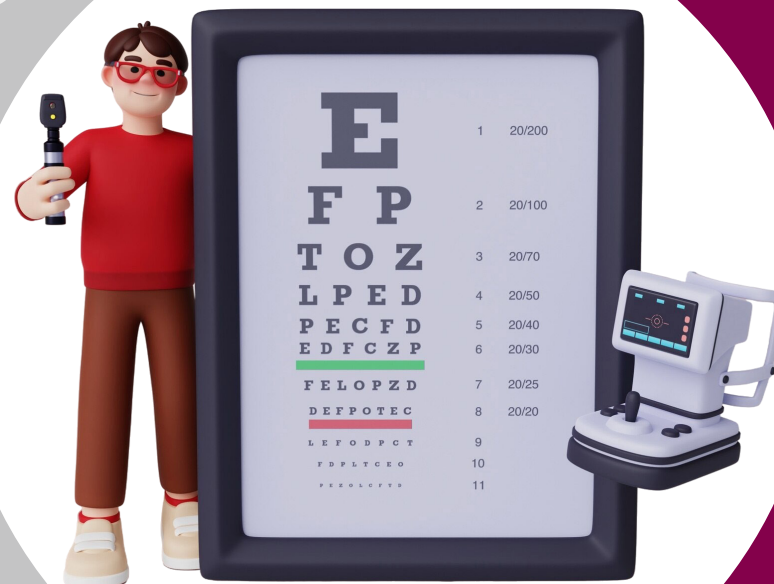
Prix limite de
vente/verre

90 €

Remboursement
Régime obligatoire SNCF

27 €

100% de Base de
RO SNCF 27 €



Remboursement
Mutuelle Entraïn/verre

63 €

Équipement 100% santé
intégralement pris en charge

Reste à charge

0 €



100% Santé : dispositif permettant un accès sans reste à charge à certains équipements en optique, audiologie et dentaire. La dépense est intégralement couverte par l'Assurance maladie obligatoire et la complémentaire santé.

Savez-vous combien vous coûtent des **verres progressifs** de lunette ?



Pour un équipement hors 100% santé

Prix moyen/verre

246 €



Remboursement
Régime obligatoire SNCF

0,05 € / verre

100% de Base RO
SNCF 0,05 €

Remboursement
Mutuelle Entrain/verre

**0,05 € +
149,95 €**

100% de Base de RO SNCF 0,05 € +
Forfait de remboursement jusqu'à
150€ par verre

Reste à charge/verre

95,95 €

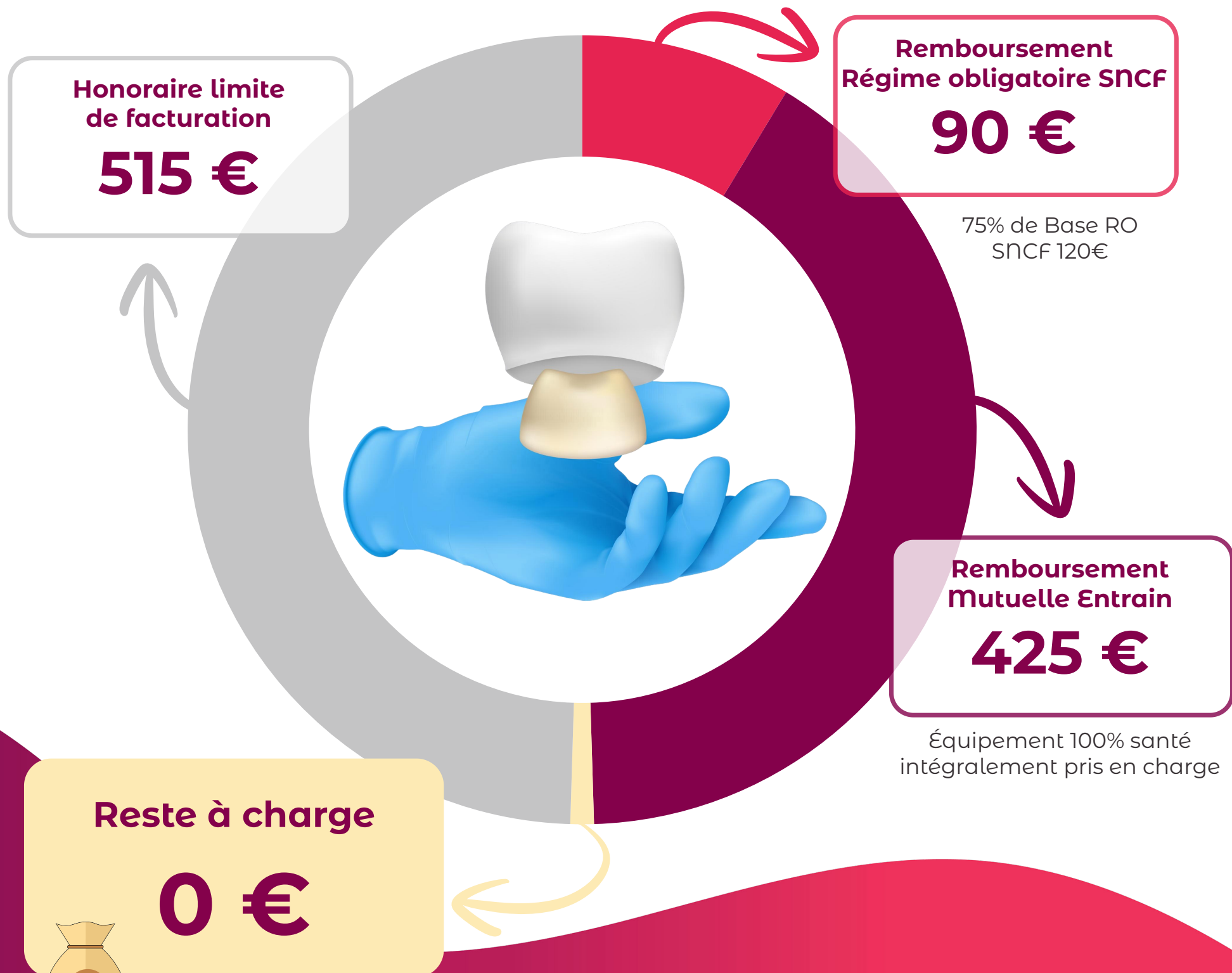


Forfait de remboursement : Somme maximale que votre mutuelle (avec la Sécurité sociale) peut vous rembourser pour un équipement de santé (lunettes, appareil auditif, prothèse, etc.). Son montant dépend du niveau de garantie que vous avez choisi dans votre contrat.

Savez-vous combien vous coûtent des **prothèses dentaires** ?



Pour un équipement 100% santé



Honoraire limite de facturation

515 €

Remboursement Régime obligatoire SNCF

90 €

75% de Base RO SNCF 120€

Remboursement Mutuelle Entrain

425 €

Équipement 100% santé intégralement pris en charge

Reste à charge

0 €



100% Santé : dispositif permettant un accès sans reste à charge à certains équipements en optique, audiologie et dentaire. La dépense est intégralement couverte par l'Assurance maladie obligatoire et la complémentaire santé.

Savez-vous combien vous coûtent des **prothèses dentaires** ?



Pour un équipement hors 100% santé

Prix moyen

561,99 €



Remboursement
Régime obligatoire SNCF

90 €

75% de Base de
RO SNCF 120€

Remboursement
Mutuelle Entrain

246 €

280% de la BR 120 € - 75%
Base de RO SNCF déjà
remboursé

Reste à charge

225,99 €



Base RO SNCF (Base de remboursement du Régime obligatoire SNCF) : montant de référence fixé par le Régime obligatoire SNCF, géré par la CPRP, pour chaque acte ou prestation de santé. Cette base sert au calcul du remboursement de l'Assurance maladie obligatoire SNCF.

Bénéficiez également d'un forfait
**médecine douce chez un professionnel
avec diplôme d'état**



Acupuncteur

Diététicien

Ostéopathe

Pédicure

Étiopathe

Podologue

Chiropracteur

Forfait annuel

120 €

Homéopathe

